

CONSEIL D'ADMINISTRATION **SEANCE DU 6 MARS 2009**



COMPTE-RENDU PROVISoire

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Dominique DUNON

Marise ANDREANI ; Serge ARADJ ; Marianne BORDENAVE ; Antoine BORENSZTEIJN ; Claude BOUCHEIX ; Françoise CORBINEAU ; Bruno DELORD ; Mohamad Ackbar HOSENNEE ; Emmanuelle JEANNETTE ; Yvan KRAEPIEL ; Hervé LE GUYADER ; Evelyne MARTIN ; Serge MOSINIAK ; Jérémie NAUDE ; Jacques PEDRON ; Frédérique PERONNET ; Nicole PERRET ; Joël POTHIER ; Hervé RYBARCZYK ; Jean-François RIOU ; Jean-Yves SIRE ; Daniel SOYEZ ; Danièle TRITSCH ; Daniel VERGÉ

EXCUSÉS :

Luc ABBADIE ; René BALLY, Eugénie CARNERO-DIAZ ; Gilles CLODIC ; Thierry DARRIBERE ; Eugénie DRUOTON ; Julien FELLAH ; Codgo HOUNTONDI ; Marie-Christine MAUREL ; Pierre NETTER ; Jean-Yves TOULLEC

ORDRE DU JOUR :

- 1- Le point sur les évènements**
- 2- Comment envisager la sortie de crise ?**
- 3- Questions diverses**

La séance est ouverte à 14 h 00 par Monsieur Dominique DUNON, Directeur de l'UFR 927 :

1- Le point sur les évènements

Le Conseil d'administration de l'UFR 927 rédige une motion en deux points :

Sur le statut des Enseignants-Chercheurs

Le Conseil d'Administration de l'UFR des Sciences de la Vie de l'UPMC réuni le 6 mars 2009 déplore que devant l'ampleur de la crise et l'intensité de la mobilisation, le Ministère ait tardé à proposer une réécriture complète du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs.

Le Conseil d'UFR exprime sa volonté forte et son attachement à ses missions de service public pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche en rappelant les grands principes qui permettront la sortie de crise.

- 1- Aucune réforme ne peut être acceptée par les collègues sans une concertation préalable de l'ensemble de la communauté universitaire.

2- Une remise à plat complète du décret sur le statut des enseignants-chercheurs sur les principes suivants :

- Indépendance pédagogique et scientifique
- Refus de toute modulation du temps de service sans l'accord des collègues concernés, et jamais au delà des 192 heures
- Reconnaissance de la recherche comme activité essentielle du métier d'enseignant-chercheur, impliquant une baisse des charges d'enseignement avec l'instauration d'un temps de service pivot de 150h et des moyens alloués pour l'exercice de cette recherche
- Cadrage national des procédures et collégialité des décisions
- Garder un double mécanisme national et local pour les promotions (50/50)

3- Un examen préalable complet des moyens financiers et humains des universités:

- Rétablissement des emplois supprimés en 2009
- Reconnaissance des missions universitaires des personnels BIATOSS, particulièrement ceux de catégorie C
- Négociation sur les principes et les critères du système SYMPA de répartition des moyens
- Préférence à une revalorisation des traitements des personnels plutôt qu'à une politique essentiellement basée sur les primes

4- Le réexamen du projet de contrat doctoral, notamment :

- Contrat annuel renouvelable
- Obligation pour l'Université de former les moniteurs à l'enseignement
- Définir la nature des travaux d'intérêt général

5- Le maintien du rôle et des moyens accordés aux organismes de recherche.

Dans ce contexte le CA de l'UFR des Sciences de la Vie affirme sa totale adhésion à la résolution unanime de l'UPMC de déclarer un moratoire sur les chaires inter-organismes.

Ce point de la mention est voté favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention

Sur le projet de masterisation de la formation des maîtres au vu des différents cadrages proposés par le ministère

Le Conseil d'Administration de l'UFR des Sciences de la Vie de l'UPMC réuni le 6 mars 2009 a pris acte du vote du Conseil d'Administration de l'UPMC de la transmission des maquettes de master de formation des enseignants au Ministère. Il constate l'ampleur de la mobilisation de la communauté universitaire qui s'est exprimée à l'UPMC par un vote contre la transmission des maquettes de la majorité des membres élus du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration de l'UFR expriment à leur tour de très vives inquiétudes sur le projet de masterisation de la formation des maîtres au vu des différents cadrages proposés par le ministère :

- Compte tenu des délais imposés, les maquettes transmises au ministère sont en partie incomplètes et l'articulation difficile des différents volets de la formation (préparation au métier, au concours, initiation à la recherche) n'est pas encore finalisée.
- La suppression de l'année de stage après la réussite des concours correspond à un désengagement très significatif du Ministère de l'Education Nationale qui contribue à l'affaiblissement de la formation professionnelle des futurs enseignants, et entraîne une précarisation des étudiants (financement des études largement insuffisant) et du métier d'enseignant.
- La mise en place de la masterisation de la formation des enseignants provoque une forte inquiétude quant à l'avenir du

mode de recrutement des enseignants, en particulier sur le maintien d'un recrutement national garant de la qualité de ce recrutement.

- Ils ne permettent pas d'avoir une idée suffisamment précise ni de la forme ni du contenu des futurs concours auxquels mènent, entre autres, les masters construits.

En conséquence, les membres du Conseil réclament un moratoire immédiat sur la réforme en cours et la mise en oeuvre, immédiate et sans préalable, de discussions avec tous les acteurs concernés pour proposer une réforme des concours d'enseignement qui améliore la formation des enseignants et conduise réellement à une revalorisation du métier d'enseignant. Ils considèrent que le maintien des concours 2010 en l'état donnerait le temps à cette réforme de voir le jour sereinement.

Ce point de la mention est votée favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés moins deux abstentions

2- Comment envisager la sortie de crise ?

Les enseignants soulèvent plusieurs problèmes liés à la suppression d'un certain nombre de cours.

Ils regrettent la « semestrialisation » des enseignements qui entraînent pour des UE qui se déroulent sur 6 semaines des difficultés difficiles à résoudre. Ils posent aussi le problème du rythme des contrôles continus. En ce qui concerne les dates d'examen, Daniel VERGÉ, responsable du Département Licence répond que la plupart des UE ont pu solutionner ce problème. En outre, Il est difficile de repousser ces dates car cela aurait pour conséquence de repousser la session de rattrapage au mois de juillet ce qui ne peut être envisagé. Il faudra trouver pour chaque UE, une solution interne.

3- Questions diverses

Certains enseignants souhaiteraient débattre lors du prochain Conseil d'Enseignement de l'UFR du courrier « **Propositions de l'UPMC en faveur des conditions de travail et de carrière des Maîtres de Conférences** » qui leur a été envoyé par la Présidence de l'UPMC ([téléchargeable sur le site de l'UFR](#)).

La séance est levée à 16h